



Communiqué de presse

Bâle, le 28 septembre 2010

Révision de la loi sur l'aménagement du territoire – Le Conseil national doit saisir sa chance

Bio Suisse exige que la société respecte le sol car c'est notre base vitale. Voilà pourquoi les paysannes et paysans bio soutiennent l'Initiative pour le paysage. L'actuel contre-projet du Conseil des États va dans la bonne direction.

Le Conseil des États a complété le projet passablement émoissé du Conseil fédéral en lui rajoutant deux éléments importants: les zones constructibles surdimensionnées doivent être réduites, et les moyens financiers nécessaires doivent provenir d'une retenue sur la plus-value en cas de nouveaux zonements. Si ces modifications sont aussi acceptées par le Conseil national, le contre-projet à l'Initiative pour le paysage pourra être qualifié de bon.

13 kilomètres carrés ont été bétonnés chaque année entre 1980 et 1992, et cette énorme perte de terres cultivables a même été multipliée par deux entre 2002 et 2007. Une surface équivalente à celle du Walensee disparaît donc chaque année sous une carapace de béton. Les terres ainsi perdues sont presque toutes prélevées sur les surfaces agricoles. Une des choses qui a le plus irrité Bio Suisse a été de voir certains politiciens agricoles s'exprimer explicitement contre des mesures efficaces pour protéger nos sols.

Bio Suisse appelle donc le Conseil national à saisir la chance et de ne pas faire les choses à moitié. Vu que les paysannes et les paysans, ainsi que les cercles agricoles avec eux, ont le pouvoir de décider, ils sont tout spécialement appelés à mieux protéger leurs sols à l'avenir.

Interlocutrice pour les médias:

Sabine Lubow, Responsable Relations publiques de Bio Suisse

Tél. 061 385 96 25, courriel: sabine.lubow@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 5'600 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et 750 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative.